

CABINET BEN MAHFOUDH & BEN HASSEN

AVOCATS & CONSEILS

LAW FIRM

HONORAIRES

Afin de débiter notre relation en toute confiance et en toute connaissance de cause, il est important d'évoquer la question des honoraires avec nous lors de notre premier entretien.

Selon les spécificités de votre dossier, il vous sera proposé de convenir :

- ✚ soit d'un honoraire au volume horaire, facturé en fonction du temps effectivement passé par nos avocats dans le cadre d'une prestation déterminée.
- ✚ soit d'un honoraire au volume forfaitaire. Il s'agit d'une rémunération fixe qui ne tient pas compte du temps effectivement passé, mais plutôt du volume de travail devant être déployé. Le forfait ne peut être modifié qu'avec l'accord du client.
- ✚ soit d'un honoraire de résultat. Il comporte un honoraire fixe (au temps passé ou forfaitaire) et un honoraire complémentaire en fonction du résultat obtenu.

Nous sommes en mesure, à tout moment, d'informer nos clients de l'état de la facturation de leur dossier et des dépenses déjà mises en œuvre.

RUE TANIT — RÉSIDENCE EL HOUDA — ESCALIER C6 — APPARTEMENT 1 — 1082 NORD-HILTON — TUNIS — TUNISIA

PHONE : (+216) 71 28 26 38 | (+216) 71 78 33 45 | FAX : (+216) 71 28 26 38

MAIL : contact@mahfoudh-hassen-lawyers.com

WEB SITE : www.mahfoudh-hassen-lawyers.com